

ACTIVITE PARTIELLE DISPOSITIF LEGAL EN COURS D'EVOLUTION¹

PRINCIPE GENERAL

- Possibilité pour l'employeur d'organiser une **diminution collective de la durée du travail** en dessous de la durée légale ou une **suspension totale de l'activité de l'entreprise**.
- En conséquence, la rémunération des salariés est diminuée. Pour compenser cette perte de rémunération, un **système d'indemnisation est instauré**.

QUELS MOTIFS DE RECOURS ?

Différents cas de figure peuvent se manifester dans le cadre de l'épidémie, en fonction desquels **le périmètre des salariés** pouvant être placés en activité partielle devra être ajusté

Exemples

Baisse d'activité liée à l'épidémie

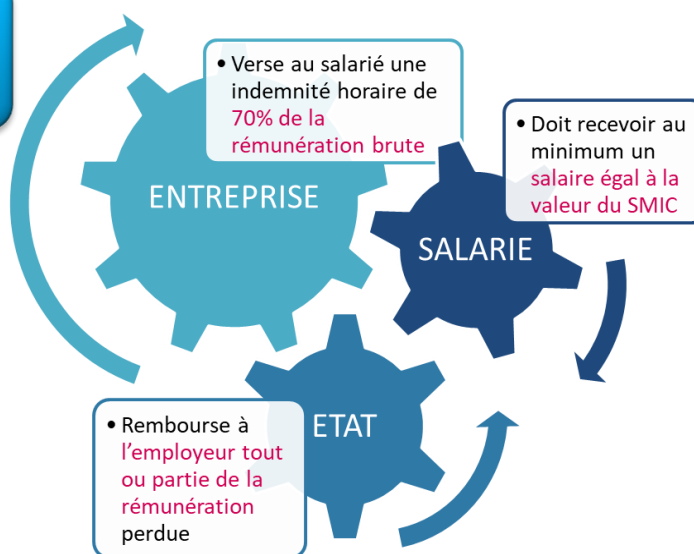
Absence (massive) de salariés indispensables à l'activité de l'entreprise

Interruption temporaire des activités non essentielles

Suspension des transports en commun par décision administrative

Fermeture administrative d'un établissement, ...

QUELLE REMUNERATION ?



QUELLE PROCEDURE ?



QUEL REGIME SOCIAL ET FISCAL ?



POUR COMBIEN DE TEMPS ? COMBIEN D'HEURES ?

- Ø Le recours à l'activité partielle n'est autorisé dans un premier temps que pour une **période maximale de 6 mois** (au-delà, il faudrait procéder à un renouvellement)
- Ø Les heures chômées ouvrent droit au versement de l'allocation d'activité dans la limite de **1000 heures par an et par salarié**

En pratique

- Demande dématérialisée : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/>
- Contacts Direccte Haute Savoie : Unité départementale au 04 50 88 28 47 ou 28 84 sur les modalités de mise en œuvre du dispositif
 - M. Georges PEREZ, Directeur adjoint du travail, Responsable du pôle mutations économiques. Tel : 04.50.88.28.48. Mail : georges.perez@direccte.gouv.fr
- Contacter l'assistance technique au 0820 722 111 (0,15 €/min) sur les questions relatives au fonctionnement de l'applicatif Internet de gestion de l'activité partielle

¹ Vérifiez vos dispositions conventionnelles, hors cas des salariés protégés. Des dispositions exceptionnelles sont en cours d'adoption.